

Nous vous remercions d'avoir acheté l'un de nos produits. En vue d'un bon fonctionnement et d'une longue durée de vie de celui-ci, nous vous prions de tenir compte des points suivants:

- Vérifiez votre produit avant chaque utilisation.
- Le numéro de série indiqué sur votre produit est important pour le suivi ou la garantie.
- Ne réparez jamais le produit vous-même car, dans ce cas, la garantie est annulée.
- Lisez toujours toutes les instructions et entretenez le produit en évitant d'utiliser à cet effet des produits mordants.
- Ne dépassez jamais la masse maximale autorisée du véhicule. Ne dépassez jamais la charge maximale du toit prescrite par le fabricant du véhicule.

DURÉE DE LA GARANTIE

- mobietec® délivre à l'utilisateur une garantie de 2 ans sur les produits fabriqués par mobietec®.
- La période de garantie commence à la date d'achat indiquée sur la facture d'achat.
- Toutes les pièces éventuellement remplacées en garantie restent sous garantie pour la durée restante de la garantie du produit.
- La garantie suit le produit lorsque celui-ci change de propriétaire. Le nouveau propriétaire doit être en possession de ce document pour prouver la garantie.
- La garantie reste valable pour les manquements signalés pendant la période de garantie, et ce pendant 2 mois maximum après l'expiration de la période de garantie.

EXCLUSION DE GARANTIE

- Usure normale.
- Si le propriétaire n'avertit pas le distributeur ou le fabricant immédiatement après avoir constaté le manquement (dans les 5 jours ou avant une utilisation suivante du produit), ce manquement ainsi que les dommages consécutifs sont exclus de la garantie.
- Si le produit n'est pas traité correctement.
- Si le produit n'est pas monté conformément aux instructions.
- Si le produit n'est pas monté sur le véhicule pour lequel il est destiné.
- Si les produits sont surchargés, si la charge maximale prescrite par le fabricant du véhicule sur lequel ils sont montés a été dépassée.
- Si le produit est utilisé sur un véhicule participant à une compétition.
- Si des accessoires, non approuvés par mobietec, sont montés sur le produit.
- Dommages découlant d'influences mécaniques ou chimiques.
- Si le produit n'est pas utilisé pour l'usage auquel il est destiné (utilisation impropre).

RESPONSABILITÉ

mobietec® décline toute responsabilité pour des dommages matériels et/ou immatériels causés par/avec des produits de mobietec® ainsi que pour toute autre forme de dommage direct ou indirect, dommage consécutif ou perte d'exploitation.